

LIVRET D'ACCUEIL DE FORMATION



Organisme certifié QUALIOPi au titre
de la catégorie "Actions de formation"

SARL S'KALIBUR au capital de 2 000 € - RCS Lille 831 762 539 - NAF 7022Z
3 rue Gounod - 59320 SEQUEDIN - Tél. +33 (0)6 64 96 01 21 - contact@skalibur.com
TVA Intracommunautaire : FR 71 831 762 539 - N° déclaration d'activité : 32 59 09490 59

LIVRET D'ACCUEIL DE FORMATION

SOMMAIRE

Mot d'accueil	P.1
Présentation de la société S'KALIBUR	P.2
Formateur.trice.s de S'KALIBUR et partenaires	P.4
Déroulement de votre formation	P.5
Règlement intérieur de la formation	P.5
Contacts	P.7



MOT D'ACCUEIL

Bienvenue !

S'KALIBUR est ravie d'assurer votre session de formation.

Le/la formateur.trice chargé.e d'animer votre formation est à votre disposition pendant toute sa durée pour répondre à vos questions.

Vous pourrez le/la solliciter à tout moment sur les points suivants :

- Vos attentes vis-à-vis de la formation
- Vos éventuels besoins d'adaptations pendant son déroulement : durée des séquences, rythme de la formation, horaires, méthodes pédagogiques, logistique, ...
- Vos problématiques personnelles : difficultés d'apprentissage, problème de santé, situation de handicap temporaire ou permanente, autres particularités...
- Et pour tout autre sujet lié à votre formation.

S'KALIBUR vous souhaite une excellente formation !



PRESENTATION DE LA SOCIETE S'KALIBUR

S'KALIBUR est une société de conseil et de formation, créée dans le Nord de la France en 2017 par 2 consultant.e.s : Estelle BUREAU et Philippe BUREAU.

Retrouvez-nous sur :

06 64 96 01 21

www.skalibur.com

contact@skalibur.com



Domaines d'intervention :

- Management
- Vente et négociation
- Efficacité relationnelle
- Pilotage et animation d'une démarche QSE/RSE
- Qualité
- Sécurité
- Environnement / RSE
- Amélioration continue et audit interne

Secteur géographique d'intervention :

Les Hauts-de-France pour les prestations en présentiel et la France entière pour les prestations en distanciel.

Promesse client :

« Take the power » est le slogan de S'KALIBUR. Nous souhaitons que nos clients « prennent ou reprennent le pouvoir sur leurs compétences et sur leurs marchés ».



VALEUR AJOUTEE DES FORMATIONS intra-entreprises sur mesures :

S'KALIBUR propose uniquement des formations intra-entreprises sur mesures. Nous vous en rappelons ses avantages :

1/ Des formations personnalisées

Chaque programme est adapté à vos besoins et coconstruit de façon collaborative afin de dispenser des formations adaptées au niveau de chaque groupe d'apprenants.

2/ Des formations contextualisées

Les formations sont dispensées en prenant en compte les contextes professionnels, les évolutions réglementaires et les tendances micro et macro-économiques des marchés concernés.

3/ Des formations pratiques

Chaque stagiaire s'exerce à utiliser des méthodes et des outils pratiques rapidement utilisables dans l'exercice de leur métier et dans la réalisation de leurs missions.

4/ Des formations interactives

Le volet pratique de tous nos programmes représente généralement 2/3 du contenu. Il est composé d'exercices, de tests, de mises en situation et de jeux de rôles afin de faciliter l'appropriation par les stagiaires.

Le matériel d'animation fourni est adapté à chaque type de formation : vidéoprojecteur, post-it, Paperboard, jeu...

5/ Des formateur.trice.s expert.e.s issu.e.s du monde professionnel

Tou.te.s nos formateur.trice.s possèdent à minima un diplôme Bac+2 et certain.e.s une certification en coaching. Il.elle.s sont tou.te.s issu.e.s du monde professionnel et justifient d'au moins 3 ans d'expérience.

Le CV, les diplômes et les attestations de formations de nos formateur.trice.s sont actualisés tous les ans.

6/ Des formations évaluées et améliorées en permanence

Chaque formation est évaluée par les stagiaires via un questionnaire d'évaluation à chaud. S'KALIBUR enregistre l'ensemble des dysfonctionnements détectés (exemple : absentéisme d'un formateur, réclamations clients...) dans un plan d'actions d'amélioration continue.

S'KALIBUR tient à jour un tableau de bord sur les principaux indicateurs de performance exigés par le bilan pédagogique et financier annuel : chiffre d'affaires, nombre de stagiaires, nombre d'heures de formation formateurs, nombre d'heures de formation stagiaires... mais aussi la satisfaction des stagiaires et la typologie des formations assurées.



- La société S'KALIBUR est certifiée QUALIOPi depuis le 22/04/22, au titre de la catégorie "Actions de formation"
- N° de déclaration d'activité : 32 59 09490 59



L'EQUIPE DE S'KALIBUR



Estelle BUREAU - Consultante Formatrice (Gérante S'KALIBUR)

- Consultante et formatrice depuis 2010
- Double compétence en communication/marketing et QSE/RSE
- Auditrice pour le compte d'afnor certification (sur la certification obligatoire QUALIOPI)
- Spécialisée dans la conduite du changement et la gestion de projet
- Formatrice au sein d'écoles, d'organismes de formation pour adultes en reconversion professionnelle et à la faculté de Lille sur des modules communication, marketing, qualité, RSE et recherche d'emploi
- Conseil : Mise en place et maintien de démarches de qualité de service (avec ou sans certification) : label, charte d'engagement, organisation en mode processus, certification ISO 9001, NF service 281, REF 117, référentiel QUALIOPI

Les formateur.trice.s partenaires :

Le profil des formateur.trice.s partenaires sous-traité.e.s par S'KALIBUR est présenté dans le programme de formation joint à la convocation.

Tou.te.s nos formateur.trice.s sous-traité.e.s possèdent à minima un diplôme Bac+2 et certain.e.s une certification en coaching. Il.elle.s sont tou.te.s issu.e.s du monde professionnel et justifient d'au moins 3 ans d'expérience.

Le CV, les diplômes et les attestations de formations de nos formateur.trice.s sont actualisés tous les ans.



DEROULEMENT DE VOTRE FORMATION

Un programme de votre formation vous a été remis à chaque session de formation.

Il reprend :

- Les objectifs pédagogiques
- Les prérequis
- Les modalités et méthodes pédagogiques
- Les ressources pédagogiques à disposition des stagiaires
- Les méthodes d'évaluation
- Le contenu et le déroulé pédagogique
- Les horaires de la formation

Les formations intra-entreprises sont obligatoirement assurées dans des locaux qui respectent les normes de sécurité (extincteurs, plan de sécurité, ...) et sont habilités ERP et PMR. Il s'agit soit des locaux de votre entreprise soit des locaux loués à l'occasion de cette formation.

Durant la formation, les stagiaires devront signer un émargement permettant d'attester leur présence par demi-journée.

En fin de formation, il est demandé aux stagiaires d'évaluer leur satisfaction vis-à-vis de la formation via un questionnaire.

Un certificat de réalisation de formation sera remis à tous les stagiaires qui ont auront suivi la formation sur toute sa durée.



REGLEMENT INTERIEUR DE LA FORMATION

Afin de garantir le bon déroulement de votre formation, il vous est demandé de respecter un règlement intérieur. Le la formateur.trice vous demandera de signer un émargement en début de formation attestant que vous avez bien pris connaissance de ce règlement.

Quelques extraits de ce règlement :

Article 4 : Pour les formations en présentiel

Utilisation et maintien en bon état du matériel pédagogique

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel pédagogique qui lui est confié en vue de sa formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Sauf autorisation particulière du formateur, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'action de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le matériel pédagogique ne doit être utilisé qu'en présence d'un.e formateur.trice et sous surveillance.

Toute anomalie dans le fonctionnement du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

(...)

Article 7 : Pour les formations en présentiel

Boissons alcoolisées et drogues

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans les locaux dédiés à la formation dispensée ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Dans le même sens, l'introduction ou la consommation de drogue dans les locaux dédiés à la formation est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner sous l'emprise de drogue dans les locaux dédiés à la formation.

Article 8 : Pour les formations en présentiel

Interdiction de fumer et de vapoter

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux dédiés à la formation.

Les dispositions prévues par le présent article s'appliquent indistinctement à la cigarette (y compris pipe, cigare, etc.) ou à la cigarette électronique.

Article 9 : Pour les formations en présentiel et en distanciel

Horaires de l'action de formation, absence et retards

Les horaires de formation sont fixés par l'organisme de formation ou par le/la formateur.trice. Ils sont portés à la connaissance des stagiaires à la convocation ou en temps réel.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage ainsi que ses modalités (présentiel ou distanciel ou hybride) sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le/la formateur.trice qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles acceptées par le responsable pédagogique de l'organisme de formation ou le/la formateur.trice.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme de formation informe préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières ou non autorisé constitue une faute passible de sanctions.

De plus, conformément à l'article R.6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics - s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, l'émargement de présence.

A l'issue de l'action de formation, le/la stagiaire se voit remettre un certificat de réalisation de formation s'il/elle participe à la durée totale des heures de la formation. Si besoin, il/elle se voit remettre une attestation de présence à la formation, à transmettre à son employeur ou à l'OPCO qui finance l'action.

(...)

Article 11 : *Pour les formations en présentiel et en distanciel*

Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter en formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente pendant la formation.

Les stagiaires sont invités à se présenter en formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente pendant la formation.



CONTACTS



Responsable pédagogique de l'organisme de formation :

Estelle BUREAU (SENESSE), Gérante, Consultante formatrice de S'KALIBUR
06 64 96 01 21 / esenesse@skalibur.com

Toute question concernant l'ingénierie et le déroulement de la formation sera directement prise en charge par Estelle BUREAU.

Les réclamations ou suggestions concernant la formation sont à adresser à Estelle BUREAU par mail.

Référente handicap, inclusion et freins à l'apprentissage :

Estelle BUREAU (SENESSE), Gérante, Consultante formatrice de S'KALIBUR
06 64 96 01 21 / esenesse@skalibur.com

Dans l'optique de favoriser l'égalité des chances et de garantir un avenir professionnel pour tous, S'KALIBUR s'est engagée dans une démarche d'adaptation et de compensation de ses formations à toutes particularités, difficultés d'apprentissage, problèmes de santé ou situations de handicap temporaires ou permanentes.

Également, dans l'optique d'initier une démarche inclusive dans les parcours de formation, S'KALIBUR tient compte de la diversité et de l'interculturalité dans l'ingénierie et l'animation de ses formations.

S'KALIBUR a formalisé une charte inclusion et diversité afin d'entériner ses principes et ses adaptations dans ces domaines.

Toute question relevant de ces thématique est directement prise en charge par Estelle BUREAU.

CHARTRE de l'INCLUSION & de la DIVERSITÉ

V2-18-11-24



S'KALIBUR est une entreprise de prestations de services en conseil et formation.

Ses valeurs sont ancrées dans une **démarche humaniste** résolument tournée vers l'évolution de la société sous toutes ses formes et avec toutes ses composantes.

L'idée d'une société **unique et homogène** est une garantie pour l'ensemble des parties prenantes de bénéficier de prestations tournées vers le partage des connaissances, la mise en œuvre de moyens indissociés et le développement d'un **esprit d'innovation**.

La diversité représente pour S'KALIBUR la source de cet esprit novateur dans le cadre de sa démarche créative. De ce fait, les dirigeants et les intervenants représentant S'KALIBUR sont fier-e-s que des personnes aux origines et aux compétences les plus diverses interagissent dans le cadre des prestations proposées.



PRINCIPES

1 Les compétences se révèlent à travers des personnes **sans avoir à distinguer l'origine ou la destination des horizons biographiques les plus divers**. S'KALIBUR considère que cette diversité constitue la **richesse sociale et humaniste** à laquelle elle est attachée.

S'KALIBUR souhaite être reconnue pour sa politique d'inclusion exemplaire ; **des valeurs de tolérance, de respect et d'acceptation** se reflètent dans le comportement de tous les intervenants.

2 La notion de parité hommes/femmes parmi les intervenants de S'KALIBUR est subordonnée à une règle supérieure de non-discrimination absolue. Ainsi la parité représente obligatoirement un état de fait naturel.

3 La prise en compte de l'inclusion et de la diversité est un **processus continu**. S'KALIBUR remet donc toujours en question ses actes et ses attitudes. Cela lui permet d'intégrer dans ses prestations des dimensions qui ne peuvent être négligées du fait de ses valeurs fondatrices. Pour les mêmes raisons, S'KALIBUR a instauré la notion de « **culture de l'inclusion** », appréciant ainsi **chaque personne en tant qu'individu unique**.



L'inclusion est l'ensemble des actions visant à prévenir les situations de discrimination liées notamment au handicap, à l'âge, à l'origine sociale ou la culture, au genre, à l'orientation sexuelle, à l'apparence physique ou encore à la situation sociale.

APPLICATIONS

MULTICULTUREL
S'KALIBUR attache la plus grande attention à la **combinaison de la culture locale et de l'internationalité**.

PÉRENNITÉ DES MOYENS
S'KALIBUR considère que **l'ouverture à la diversité doit s'inscrire dans une démarche durable**. Elle investira donc dans la durée et dans la mesure de ses capacités sur les moyens qui permettront aux parties prenantes de continuer à s'ouvrir et à évoluer vers ce principe.

ÉQUITÉ
S'KALIBUR éliminera de manière systématique les obstacles structurels et les inégalités. **Elle communique en paroles et en images, de manière inclusive** et adéquate par rapport à la diversité des parties prenantes. Dans la mesure du possible, les salles et les installations sont accessibles pour tou-te-s ; les conditions de travail et les outils sont également adaptés.

CULTURE D'ENTREPRISE
S'KALIBUR s'investit de la responsabilité de garantir **l'estime de chacun** par une culture de travail respectueuse. Chaque intervention peut être l'occasion d'aborder les stéréotypes existants afin de réduire les préjugés inconscients.

Cette charte est ratifiée par la direction de la société S'KALIBUR, lesquels s'engagent à la mettre en œuvre et à la promouvoir de façon inconditionnelle.



Estelle BUREAU SENESSE
Gérante






Certifié depuis le 22/04/2022
au titre de la catégorie "Actions de formation"